

compagnie); Québec (demi-compagnie); Montréal (demi-compagnie anglaise et demi-compagnie française); Ottawa (demi-compagnie); Toronto (demi-compagnie); Hamilton (demi-compagnie); Winnipeg (compagnie); Saskatoon (demi-compagnie); Regina (demi-compagnie); Edmonton (demi-compagnie); Calgary (demi-compagnie); Vancouver (demi-compagnie).

Chaque compagnie ou demi-compagnie est placée sous le commandement immédiat d'un officier de la R.C.N.V.R. cet officier commandant à sous ses ordres deux autres officiers et parfois un plus grand nombre.

Un sous-officier instructeur de grande expérience appartenant à la marine royale ou à la marine royale canadienne est attaché aux quartiers généraux de chaque compagnie pour l'instruction des hommes.

Chaque officier et chaque homme de la R.C.N.V.R. doit assister annuellement à 30 exercices au moins, d'une heure chacune, aux quartiers généraux de la compagnie. En fait, chacun d'eux est présent à 40 ou 50 exercices. En outre, les officiers et les hommes assistent annuellement, aux bases navales d'Halifax ou d'Esquimalt, à des manœuvres d'entraînement de 2 à 3 semaines.

Les officiers et les hommes qui peuvent obtenir un congé sont autorisés à servir bénévolement au large pendant un maximum de quatre mois, au cours de leur période d'enrôlement, laquelle est de trois ans; un nombre appréciable d'entre eux ont profité de cette permission pour acquérir une plus grande connaissance de la navigation.

3.—Corps d'aviation royal canadien

La loi de la Défense Nationale de 1922 a placé dans les mains du Ministre de la Défense Nationale l'autorité, les pouvoirs et les attributions que possédait la Commission de l'air en vertu de la loi de 1919 qui l'avait créée.

Le corps d'aviation royal canadien qui a succédé à la Commission de l'air, a ses quartiers généraux à Ottawa, dans les bureaux des services de l'état-major du ministère de la Défense Nationale et ses unités sont réparties dans les stations suivantes: Vancouver, C. B.; High River, Alberta; Winnipeg, Man.; ses bases d'opérations sont à Victoria Beach, Norway House et Pas; elle a aussi un camp d'entraînement à Camp Borden, Ont., et des établissements à Ottawa, et Dartmouth, N.-E. Au 31 mars 1924, les effectifs de l'aéronautique canadienne étaient de 61 officiers et 262 hommes. Ses principales attributions peuvent être ainsi définies:

(a) *Entraînement des aviateurs et opérations d'aviation.*—La principale base d'entraînement de l'aéronautique canadienne à Camp Borden, Ont., reçoit les officiers et les hommes du service permanent et leur enseigne les principes de l'aviation; les opérations du service militaire et du service naval y sont combinées; on y donne également un enseignement à l'usage des cadets et quelques cours spéciaux, selon les besoins.

(b) *Contrôle de l'aviation commerciale.*—Cette section est chargée de l'inspection des appareils et délivre les permis nécessaires; elle fait subir aux aviateurs, pilotes, mécaniciens, etc., des examens de compétence et leur délivre des certificats; elle a le contrôle des aérodromes et des opérations de l'aviation commerciale.

(c) *Opérations d'aviation pour les services administratifs du gouvernement.*— Sous cette rubrique figurent les patrouilles de prévention des feux de forêts, exécutées sur une large échelle au Manitoba, dans l'Alberta et la Colombie Britannique; la photographie aérienne pour de nombreux services, notamment la photographie des forces hydrauliques, et pour le ministère des Travaux publics; d'autres patrouilles pour la protection des pêcheries sur le littoral du Pacifique; des transports dans les régions les plus distantes du pays, pour de nombreux services; enfin des vols spéciaux pour les autorités douanières, l'immigration, la police montée, etc.